

**PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026**

Nombre de membres

En exercice : 11

L'an deux mil vingt six, le dix avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Stéphane BONNIER, Maire de Niaflès.

qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : Mr Stéphane BONNIER, Mr Jean-Paul GIBOIRE, Mme Patricia BÉASSE, Mr Laurent HENNEQUIN, Mme Françoise HOISNARD, Mrs Thomas LAMOUCHE, Nicolas JUILLET, Mme Camille ABRIAL, Mmes Émilie HUBERT Tymélia OLIVRIE, Mr Mattéo LAMBERT.

Date de convocation : 31/03/2026

Secrétaire : Mr Laurent HENNEQUIN

Secrétaire suppléante : Mme Camille ABRIAL

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente.

**1) Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire et Adjoint : D2026-020**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu la délibération D2026-019 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Mr GIBOIRE Jean-Paul, 1er adjoint, Mme BÉASSE Patricia, 2ème adjointe, et Mr HENNEQUIN Laurent, 3ème adjoint,

Considérant la volonté exprimée par Mr BONNIER Stéphane, Maire de la Commune de percevoir 28 % du taux maximal de l'indemnité de Maire

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500.habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 28,10%

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 10,89 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (11 votes pour), Décide,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, et des adjoints comme suit :

- maire : 28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, effet au 11 avril 2026

- 1er adjoint : 10,80% .de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2ème adjoint : 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3ème adjointe : 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

avec effet au 11 avril 2026 pour les adjoints

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS  
(annexé à la délibération)**

ARRONDISSEMENT : Château-Gontier CANTON : Château-Gontier sur Mayenne  
COMMUNE de NIAFLES

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS**

POPULATION : 343 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation  
= 2 497,98 €

**II - INDEMNITÉS ALLOUÉES**

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
BONNIER Stéphane- 28%	28,00 %	+ 0 %	28,00 %

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	total %
1er adjoint : GIBOIRE Jean-Paul 10,80%	10,80 %	0 %	10,80 %
2ème adjointe : BÉASSE Patricia - 9,00%	9,00 %	0 %	9,00 %
3ème adjoint : HENNEQUIN Laurent – 9,00%	9,00 %	0 %	9,00 %
	28,80 %	=0	24 %28,80 %

Enveloppe maximale fixée par la réglementation : 2 497,98€

Enveloppe globale votée: 2 334,78 €

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

**2) Délégations du conseil municipal au maire : D2026-021**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire est compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 4000 € HT, et qu'au-delà, le conseil municipal sera compétent.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L 2122-23 du code général des collectivités territoriales).

- 2) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6) D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé à 100 €.

M. le maire charge le 1er adjoint, Mr GIBOIRE Jean-Paul, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

### **3) Désignation du référent déontologue :D2026-022**

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local,

Considérant qu'un référent déontologue devait être désigné par le conseil municipal

Considérant que le Conseil Municipal a nommé pour le mandat précédent , Maître Bernard BOULIOU,

Considérant qu'il convient de nommer un nouveau référent déontologue pour la durée de ce nouveau mandat, il vous est proposé de renommer Maître Bernard BOULIOU, avocat honoraire, ancien bâtonnier du barreau de Laval. Ou sinon, choisir parmi la liste fournie par l'AMF.

En cas de saisine du référent déontologue, une indemnité de 80 € sera demandée par dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- désigner Maître Bernard BOULIOU, comme référent déontologue.

### **4) Désignation Délégué CLECT (Commission locale dévaluation des charges transférées) – CCPC Craon : D2026-023**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un délégué à la CLECT (Commission locale dévaluation des charges transférées) de la CCPC

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Délégué : Mr BONNIER Stéphane

### **5) Désignation Délégué voirie / déchets à la CCPC : D2026-024**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des délégués à la Voirie et déchets intercommunale,

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : Mr BONNIER Stéphane
- Délégué suppléant : Mr HENNEQUIN Laurent

**6) Délégués référents CIAS (CCPC) : D2026-025**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des délégués référent au CIAS du Pays de Craon, pour la petite enfance, enfance, jeunesse, insertion, personnes âgées, santé.  
Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Déléguée titulaire : Mme ABRIAL Camille
- Délégué suppléant : Mr LAMBERT Mattéo

**7) Désignation Délégués commission tourisme – CCPC : D2026-026**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des délégués à la Commission tourisme,  
Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : Mr LAMOUCHE Thomas
- Déléguée suppléante : Mme HOISNARD Françoise

**8) Désignation Référents culture – CCPC : D2026-027**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des référents à la Commission culture,  
Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Déléguée titulaire : Mme HOISNARD Françoise
- Déléguée suppléante : Mme BÉASSE Patricia

**9) Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune de NIAFLES au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne : D2026-028**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;  
Vu l'article 7.1 et suivants des statuts de Territoire d'énergie Mayenne, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que la commune de NIAFLES est membre de Territoire d'énergie Mayenne (TEM),  
Considérant que, conformément aux articles précités, il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant,  
Considérant que ce binôme de représentation siègera au Corps électoral du Territoire de la communauté de Communes du Pays de Craon pour élection en son sein des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical de TEM,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune de NIAFLES auprès de Territoire d'énergie Mayenne, comme suit :

Mr GIBOIRE Jean-Paul, Représentant titulaire  
Mr HENNEQUIN Laurent, Représentant suppléant

**10) Désignation Délégués risque naturels Enedis : D2026-029**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des délégués risques naturels pour Enedis.  
Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : Mr GIBOIRE Jean-Paul
- Délégué suppléant : Mr HENNEQUIN Laurent

#### **11) Désignation Délégués Bassin de l'Oudon : D2026-030**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des délégués au Bassin de l'Oudon et propose de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : Mr HENNEQUIN Laurent
- Délégué suppléant : Mr JUILLET Nicolas

#### **12) Désignation Référents Sécurité routière : D2026-031**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des référents à la Sécurité routière,

Considérant que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un Élu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Mr le Maire propose à l'assemblée la désignation d'un référent titulaire et un référent suppléant à la Sécurité routière.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référente titulaire : Mme HUBERT Émilie
- Référente suppléante : Mme BÉASSE Patricia

#### **13) Désignation Référents SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) : D2026-032**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des référents au Service départemental d'incendie et de secours.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 2 référents,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référent titulaire : Mr BONNIER Stéphane
- Référent suppléant : Mr GIBOIRE Jean-Paul

#### **14) Désignation d'un correspondant Défense : D2026-033**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un correspondant Défense, Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 correspondant.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Correspondant défense : Mme BÉASSE Patricia

#### **15) Désignation des correspondants CNAS (Comité National Actions Sociales) : D2026-034**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des correspondants au CNAS pour le collège élus et le collège agents.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 correspondant collège élu et 1 correspondant collège agents.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Collège élu : Mr BONNIER Stéphane
- Collège agents : Mme THOREL Annie

**16) Désignation d'un référent au Conseil en Énergie Partagé (CEP)- Gal Sud Mayenne : D2026-035**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un référent au Conseil en Énergie Partagé (CEP)- Gal Sud Mayenne

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 référent au Conseil en Énergie Partagé (CEP)- Gal Sud Mayenne.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référent : Mr JUILLET Nicolas

**17) Désignation d'un référent local de l'alimentation Gal Sud Mayenne : D2026-036**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un référent local de l'alimentation à la demande du Gal Sud Mayenne,

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 référent local.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référent local de l'alimentation : Mr JUILLET Nicolas

**18) Désignation des référents Association Nulle Part Ailleurs Craon : D2026-037**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner des référents mandatés pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association Nulle Part Ailleurs de Craon

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner 1 référent titulaire et 1 référent suppléant.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référent titulaire : Mr LAMBERT Mattéo
- Référente suppléante : Mme OLIVRIE Tymélia

**19) Désignation des référents POLLENIZ 53 : D2026-038**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un référent élu et un référent agent au sein de Polleniz 53.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner les référents.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référente élue : Mme BÉASSE Patricia
- Référent agent : Mr DOUVILLÉE Andréi

**20) Désignation d'un référent Comité syndical e-Collectivités : D2026-039**

Mr le Maire informe l'assemblée que notre collectivité est membre du syndicat mixte e-Collectivités, établissement public créé en 2014 à l'initiative des élus afin de mutualiser les moyens numériques et d'accompagner les collectivités dans leur transformation numérique. À ce titre, e-Collectivités développe et opère des services numériques sécurisés et adaptés, répondant aux besoins quotidiens des collectivités. Le syndicat s'est, par ailleurs, ouvert depuis 2021 à l'ensemble des collectivités de la région des Pays de la Loire.

Aujourd'hui, e-Collectivités rassemble 1 005 adhérents, composés majoritairement de communes,

mais également d'intercommunalités, d'établissements publics et de structures départementales. Cette diversité constitue la richesse du syndicat et fonde une approche mutualisée et adaptée aux réalités du terrain. qu'il est nécessaire de désigner un référent élu au Comité syndical e-collectivités.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à désigner un référent

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Référent : Mr BONNIER Stéphane

<b>21) Propositions de membres titulaires et suppléants à la Commission communale des impôts directs CCID : D2026-040</b>
---

Mr le maire informe l'assemblée qu'à l'issue des élections municipales et de la mise en place du conseil municipal, il convient de proposer des membres à la commission communale des impôts directs (CCID), composée de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour siéger en commission. La désignation définitive des commissaires sera effectuée par le Directeur Départemental de finances publiques, qui choisira parmi les 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

12 titulaires communaux

- Mr LAMY Laurent
- Mr POIRIER Rémi
- Mr RENAUDIER Roland
- Mr GENDRY Daniel
- Mr GIBOIRE Jean-Paul
- Mr PRIME Dominique
- Mr CERTENAIS Daniel
- Mme FOURNIER Marlène
- Mme BÉASSE Patricia
- Mr PIQUET Bernard
- Mr PITON Serge
- Mme DEROUIN Marie-Madeleine

12 suppléants communaux

- Mr TREMBLAY Stéphane
- Mr MADIOT Alfred
- Mme GOISBAUT Virginie
- Mr SIMON Alain
- Mr CHOQUET Michel
- Mr RADÉ Matthieu
- Mr PEUROIS Dominique
- Mr ODOT François-Xavier
- Mr ROUSSEL Jean-Pierre
- Mr GUERIN Didier
- Mme HUBERT Séverine
- Mr THIREAU Bernard

<b>22) Composition de la commission de contrôle liste électorale dans les communes de moins de 1 000 habitants : D2026-041</b>
--

Elle est composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Le conseil municipal décide et désigne à l'unanimité :

- Mr LAMBERT Mattéo, conseiller municipal, qui accepte ce rôle.

Le conseil municipal propose à Mr le Préfet, 3 personnes parmi lesquelles il désignera le/la délégué(e) de l'administration :

- Mr PRIME Dominique
- Mr RENAUDIER Roland
- Mr ODOT François-Xavier

Le conseil municipal propose à Mr le Procureur de la République, 3 personnes parmi lesquelles il désignera le/la délégué(e) du tribunal :

- Mr GENDRY Daniel
- Mme DEROUIN Marie-Madeleine
- Mr ROUSSEL Jean-Pierre

## **23) Délibération afin d'élire les membres de la commission d'appel d'offres : D2026-042**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Le conseil municipal de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants de la commission appel d'offres à la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

### **1) Élection au poste de titulaires**

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

- Mr HENNEQUIN Laurent : 11 voix
- Mme BÉASSE Patricia : 11 voix
- Mr JUILLET Nicolas : 11 voix

### **Proclame élus les délégués titulaires suivants:**

- Mr HENNEQUIN Laurent : 11 voix
- Mme BÉASSE Patricia : 11 voix
- Mr JUILLET Nicolas : 11 voix

### **2) Élection au poste de suppléants**

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

- Mr LAMBERT Mattéo : 11 voix
- Mme HOISNARD Françoise : 11 voix
- Mr GIBOIRE Jean-Paul : 11 voix

### **Proclame élus les délégués suppléants suivants:**

- Mr LAMBERT Mattéo : 11 voix
- Mme HOISNARD Françoise : 11 voix
- Mr GIBOIRE Jean-Paul : 11 voix

## **24) Composition des commissions communales : D2026-043**

Mr le Maire est président de droit des commissions communales.

### **a) Commission finances (l'ensemble du conseil municipal)**

- Mr BONNIER Stéphane
- Mme BÉASSE Patricia
- Mme HOISNARD Françoise
- Mr JUILLET Nicolas
- Mme HUBERT Émilie
- Mr LAMBERT Mattéo
- Mr GIBOIRE Jean-Paul
- Mr HENNEQUIN Laurent
- Mr LAMOUCHE Thomas
- Mme ABRIAL Camille
- Mme OLIVRIE Tymélia

**b) Commission travaux, voirie, environnement, agriculture, décorations**

- Mr GIBOIRE Jean-Paul, responsable
- Mr LAMOUCHE Thomas
- Mme ABRIAL Camille
- Mme HOISNARD Françoise
- Mr JUILLET Nicolas
- Mr HENNEQUIN Laurent

**c) Commission affaires scolaires, animation, communication, bulletin municipal**

- Mr HENNEQUIN Laurent, responsable
- Mme BÉASSE Patricia
- Mme HUBERT Émilie
- Mme OLIVRIE Tymélia
- Mr LAMBERT Mattéo

**d) Commission sociale (relation Ccas, Nulle part ailleurs, argent de poche, journée citoyenne)**

- Mme BÉASSE Patricia, responsable
- Mme HUBERT Émilie
- Mme OLIVRIE Tymélia
- Mr LAMBERT Mattéo
- Mme ABRIAL Camille

**25) Personnel communal**

Remplacement Agent d'entretien en charge de la mairie, salle des fêtes, toilettes publiques  
Temps de travail : 8h/semaine  
Réunion lundi 13 avril 2026, 19 h.

**26) - Informations diverses**

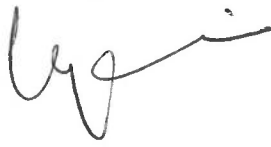

**a) Réunion commission travaux logement et visite avec l'ensemble du conseil municipal des installations communales** : 9 mai 2026 de 10 h à 12 h,

**b) Commémoration de la victoire 1945** : 10 mai à 9 h 30 ; vin d'honneur servi au bar « Les Matelots » : gâteaux fournis par la mairie

**c) Journée citoyenne** : Date à fixer ; travaux envisagés : entretien cimetière, paillage parterre, clôture salle des fêtes,

couvrir la pergola, repeindre passerelle....

**d) Prochaine réunion du conseil** : - jeudi 21 mai 2026 à 20 h

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaires de séance	Maire
	HENNEQUIN Laurent 	BONNIER Stéphane 
	ABRIAL Camille 